

# 48.11 - SANCTION POUR NON-CONFORMITÉ

- a) Une région doit voir au respect des articles 8.3 et 8.6. À défaut de quoi, cette région et les joueurs qui la composent ne pourront prendre part à un tournoi provincial dans la division fautive.
  - b) Une association doit voir au respect des articles 8.4 et 8.6. À défaut de quoi, cette association et les joueurs qui la composent ne pourront prendre part à un tournoi provincial dans la division fautive.
- 

Révision #1

Créé 2 mars 2023 17:23:56 par Baseball Québec

Mis à jour 2 mars 2023 17:24:01 par Baseball Québec